

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit ADDITIVE RW 1117

Autres moyens d'identification Aucune information disponible.

Usage recommandé: Inhibiteur de corrosion

Restrictions d'emploi: Utilisation industrielle seulement

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société: Fuchs Lubricants Co. Adresse: 17050 Lathrop Avenue

Harvey, Illinois 60426

 Téléphone:
 708-333-8900

 Télécopie ::
 708-333-9180

Personne à contacter: EHS Department E-mail: sds@fuchsus.com

Numéro d'appel d'urgence: 708-333-8900 (Bus. hrs) 800-255-3924 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Contact avec la peau) Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation – Catégorie 4

poussières et brouillards)

Corrosion ou Irritation de la Peau Catégorie 1A
Blessure ou Irritation Grave des Yeux Catégorie 1
Toxicité Spécifique au Niveau de Catégorie 3¹

l'Organe Cible- Exposition Unique

Organes cibles

1.Irritation des voies respiratoires.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aigüe, orale 0 %

Toxicité aigüe, dérmale 70 %

Toxicité aiguë, inhalation, 100 %

vapeurs

Toxicité aiguë, inhalation, 30 %

poussières ou brouillard

% du mélange est composé d'un ingrédient ou d'ingrédients de la toxicité aiguë inconnue

SDS CA 1/12



Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de Prudence

Prévention: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se

laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements

de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE

CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. Traitement spécifique (voir cette étiquette). EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche. Garder sous clef.

Evacuation: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et

d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en

vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

SDS CA 2/12



Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
Hexahydro-1,3,5-tris(3- methoxypropyl)-1,3,5-triazine		3960-05-2	60 - 80%
Monoethanolamine		141-43-5	10 - 20%
3-methoxypropylamine		5332-73-0	10 - 20%

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Ingestion: Rincer la bouche. Contacter immédiatement un médecin ou un centre

antipoison. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire

vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

Inhalation: Transporter à l'air frais. Contacter immédiatement un médecin ou un centre

antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de

contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un

médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever

les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement

un médecin ou un centre antipoison.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Aucune information disponible.

Dangers: Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent être à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction

appropriés:

Eau pulvérisée, brouillard, CO2, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction

inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les

flammes.

SDS CA 3/12



Dangers spécifiques dus au produit chimique:

La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie,

des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Rester en amont du

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Contient des amines. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants susceptibles de former des nitrosamines cancérogènes. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique Monoethanolamine	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
		3 ppm	7.5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	6 ppm	15 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Monoethanolamine	STEL	6 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
	TWA	3 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs

SDS CA 4/12



				limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Monoethanolamine	STEL	6 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	3 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Monoethanolamine	8 HR ACL	3 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	6 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Monoethanolamine	TWA	3 ppm	7.5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	6 ppm	15 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Monoethanolamine	TWA	3 ppm		Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
	STEL	6 ppm		Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)

Contrôles Techniques Appropriés Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra

être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la Peau

Protection des Mains:

Aucune information disponible.

Autres: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant

aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire

de la société.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les

contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être

lavées.

SDS CA 5/12



9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État: Liquide

Forme: Aucune information disponible.

Couleur: Jaune pâle
Odeur: Odeur aminée

Seuil de perception de l'odeur: Aucune information disponible.

pH: 10.7

Point de fusion/point de congélation:

Aucune information disponible.

Température d'ébullition initiale et 102.8 °C

intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: > 100 °C

Taux d'évaporation:Aucune information disponible.Inflammabilité (solide, gaz):Aucune information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieureAucune information disponible.

(%):

Limites d'inflammabilité - inférieure Aucune information disponible.

(%):

Limites d'explosivité - supérieure Aucune information disponible.

(%)

Limites d'explosivité - inférieure (%):

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Densité de vapeur:Aucune information disponible. **Densité:**Aucune information disponible.

Densité relative: 1.06

Solubilités

Solubilité dans l'eau:

Solubilité (autre):

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation:Aucune information disponible.Température de décomposition:Aucune information disponible.

Viscosité: Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Non réactif pendant l'utilisation normale.

Stabilité Chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Aucun(e)(s) dans les conditions normales.

SDS CA 6/12



Conditions à Éviter: Éviter tout chauffage ou contamination.

Matières Incompatibles: Aucune information disponible.

Produits de Décomposition

Dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Nocif par inhalation.

Contact avec la Peau: Provoque de graves brûlures cutanées. Nocif par contact cutané.

Contact oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél: 2000 - 5000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 1000 - 2000 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 1 - 5 mg/l Poussières, brouillards et émanations

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

SDS CA 7/12



Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Organes cibles

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique: Irritation des voies respiratoires.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

SDS CA 8/12



Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le Sol:
Autres Effets Néfastes:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois

nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition,

qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le

traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SDS CA 9/12



14. Informations relatives au transport

TDG

Numéro ONU: UN 3267

Nom d'Expédition des Nations Unies: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE,

N.S.A.(Hexahydro-1,3,5-tris(3-methoxypropyl)-1,3,5-triazine,

Monoethanolamine)

Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: 8 Étiquettes: 8

N° d'urgence:

Groupe d'Emballage:

Quantité exemptée PIN for exception quantity

Dangers pour L'environnement: Non Polluant marin Non

Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur:

Non réglementé.

IMDG

Numéro ONU: UN 3267

Nom d'Expédition des Nations Unies: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.(Hexahydro-

1,3,5-tris(3-methoxypropyl)-1,3,5-triazine, Monoethanolamine)

Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: 8 Étiquettes: 8

N° d'urgence: F-A, S-B

Groupe d'Emballage: III
Quantité limitée 5.00L

Quantité exemptée PIN for exception quantity

Dangers pour L'environnement: Non Polluant marin Non

SDS CA 10/12



Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur:

Non réglementé.

IATA

Numéro ONU: UN 3267

Nom de transport complet: Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.(Hexahydro-1,3,5-tris(3-

methoxypropyl)-1,3,5-triazine, Monoethanolamine)

Classe(s) de Danger pour le

Transport:

Classe: 8 Étiquettes: 8 Groupe d'Emballage: III Quantité limitée 1.00L

Quantité exemptée PIN for exception quantity

Dangers pour L'environnement: Non Polluant marin Non

Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur:

Non réglementé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 08/18/2017

Date de Révision: 08/18/2017

SDS CA 11/12



Version n°: 1.1

Autres Informations: Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité:

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.

SDS_CA 12/12